

Hausse des mesures de protection de l'enfant dans le canton du Jura

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Les chiffres publiés par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) sont préoccupants : alors que plus de la moitié des cantons suisses parviennent à réduire le nombre de nouvelles mesures de protection de l'enfant, notre canton enregistre au contraire une hausse supérieure à 10% à fin 2024, se plaçant ainsi à la deuxième place nationale (nombre de cas par 1'000 enfants soumis à des mesures de protection).

Parce qu'il en va du bien-être et de la protection des enfants jurassiens, je remercie le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles explications le Gouvernement peut-il apporter à cette augmentation particulièrement importante dans le canton du Jura ?**
- 2. Faut-il y voir un recours insuffisant à des solutions alternatives, comme la médiation familiale ou l'accompagnement éducatif/social ?**
- 3. Ou cette évolution traduit-elle un accroissement inquiétant des difficultés sociales et familiales dans notre canton ?**
- 4. Quelles actions sont prévues pour accompagner les familles jurassiennes et mieux prévenir les situations de conflit ou de vulnérabilité qui conduisent à ces mesures ?**
- 5. Afin de limiter le recours aux mesures de protection ordonnées par l'APEA, le Gouvernement envisage-t-il d'élargir l'offre de mesures alternatives, tels que la médiation ou l'accompagnement éducatif/social ?**
- 6. Le 31 août 2022, le Parlement jurassien acceptait la motion no 1411 « Pour une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant en cas de séparation de ses parents », ce texte visait justement à favoriser le consensus parental à l'amiable en cas de séparation ou divorce et ainsi éviter une procédure judiciaire, où en est la mise en œuvre de cette motion ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)

- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2025